

ADB2-AV2030

Réunion Pôle Sociétal-Climat-Energie du 28 avril 2021

Introduction par Olivier Kassi (AWaC)

Brève description du cadre par Jean-Michel Dols (Doltec)

Principaux avis et échanges à ce sujet :

- ➤ Il est difficile d'isoler la part réelle des Accords de Branche (ADB) dans la réduction constatée des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dites de CO2 : quelle a été la contribution des ADB dans la diminution de l'intensité énergétique de l'industrie wallonne ?
- S'améliorer a toujours fait partie de l'ADN des entreprises, mais sous condition de rentabilité des actions entreprises : il serait maintenant utile de disposer d'incitants favorisant l'investissement dans des projets porteurs mais non rentables.
- > Il serait intéressant de diminuer les charges sur le travail et d'augmenter celles sur l'énergie.

Périmètre - secteurs concernés

Sous-questions posées dans ce cadre :

Devrait-on ou non élargir un nouvel accord éventuel à d'autres secteurs que l'industrie ? Devrait-on ou non sortir du périmètre physique des acteurs concernés ? Si on élargit le périmètre, jusqu'où irait-on (ex : communautés d'énergie, transport, autre, ...) ?

Principaux avis émis :

- Il faudrait ouvrir à d'autres secteurs car le défi existe pour tous et car certains secteurs n'ont pas accès à des mécanismes de type ADB.
- > Il serait alors nécessaire d'adapter la méthodologie pour en tenir compte.
- Il semble préférable de sortir du seul périmètre physique et d'intégrer des sujets hors périmètre, mais à bien sérier et cibler.
- ➤ Il faudrait plutôt considérer l'empreinte carbone globale que se limiter au seul périmètre de production.
- L'outil ADB a eu le mérite de forcer à mettre en place un management de l'énergie, il a rendu de bons services mais il faudrait maintenant actionner d'autres tiroirs.
- Si on sort du périmètre physique, le Mapping CO2 est un bon outil mais il a souvent mal été exploité, il devrait se concentrer sur la chaine de valeur et sur les émissions significatives.
- Si on sort du périmètre physique, il serait impératif que les acteurs impliqués gardent la main sur les informations et sur les processus à intégrer.
- Il faudrait veiller à ne pas apporter de soutien supplémentaire à des pistes qui en disposeraient déjà suffisamment (ex. photovoltaïque industriel).
- Les Roadmaps établies par les fédérations pourraient être revues pour tenir compte du nouvel objectif de réduction de 55% (Green Deal et engagement wallon).









Forme de l'engagement

Sous-questions posées dans ce cadre :

Quel feedback apporter sur le côté volontaire des accords ? Continuerait-on sous cette forme ? Si on maintient un accord volontaire, continuerait-on à y faire coexister des obligations de résultats (engagements) et des obligations de moyen ?

Si on maintient le principe d'un engagement, la contrepartie devrait-elle être financière ou autre?

Principaux avis émis:

- L'accord devrait bien rester volontaire, mais cela dépend des contreparties.
- Un accord volontaire semble préférable mais il faudrait assurer plus de transparence : les syndicats ne sont actuellement pas impliqués et devraient l'être, tant au niveau des secteurs qu'au niveau des entreprises.
- Le Mapping CO2 lui-même pourrait ne plus être obligatoire.
- Un objectif de résultat n'est pas nécessairement plus contraignant qu'un objectif de moyen, il semble préférable de maintenir une coexistence entre les deux types d'obligation.
- ➤ En matière de contrepartie financière, il faudrait favoriser le soutien à la mise en œuvre effective de solutions.
- Différents volets de contrepartie seraient possibles, par ex. un 1er volet (éventuellement non conditionné à un mécanisme de type ADB) qui viserait à maintenir la compétitivité de certains secteurs ou de certaines entreprises ; et un autre volet, plus ciblé, qui deviendrait celui des ADB et qui favoriserait la mise en place de solutions innovantes et porteuses ainsi que de ruptures technologiques. En effet, les outils et les aides devraient être mieux ciblés et viser les industries du futur.

Mode de travail et de reporting

Sous-questions posées dans ce cadre :

Quel feedback émettre sur le fait de travailler sous une forme mutualisée plutôt qu'individuelle ? Si on maintient une forme mutualisée, les organes représentatifs devraient-ils continuer à être les fédérations professionnelles ou d'autres acteurs ? Avec la forme administrative actuelle (comité directeur, vérificateurs, expert technique, ...) ou une autre ?

Maintiendrait-on le travail d'une Energy Team et d'auditeurs externes ? Avec quelle nature et quelles exigences (notamment de formation) pour ces derniers ?

Principaux avis émis :

- Le passage par les fédérations est souvent jugé positivement : elles apportent sensibilisation et formation à la démarche. Surtout dans le cas où elles sont homogènes (càd représentent des acteurs relativement proches techniquement et/ou en taille).
- Les fédérations ne sont pas nécessairement au courant de tout ce qui se passe dans les entreprises, certains développements peuvent rester secrets. Ceci pourrait constituer une limite à l'intervention des fédérations.
- Réaliser un suivi annuel semble important, ainsi que tout ce qui permet la transparence. Plutôt sur une base annuelle et non plus courte (sinon on observe une trop grande variabilité des indices de performance), mais si possible sur base de suivis et Key Points of Interest (KPI) construits avec des pas de temps plus courts.
- Le rapportage correspondant est lourd et souvent redondant pour les entreprises (en plus des ADB et en même temps : ETS, ISO ou autres, REGINE, ...) : il faudrait pouvoir le simplifier.









- Attention au fait que la forme de ces rapportages est imposée de manière précise et rigoureuse par l'Europe : il existe très peu de degrés de liberté en ce domaine.
- L'Energy Team est importante mais devrait peut-être s'élargir en « Carbon Team ». Les experts nécessaires ne devraient plus se limiter aux seuls domaines de l'Efficacité Energétique (EE) ou des émissions de CO2 énergétique.
- Il faudrait un renforcement de l'assistance aux entreprises dans la mise en œuvre de solutions et non uniquement dans leur détection.
- ➤ Une forte implication des entreprises elles-mêmes est indispensable pour que la démarche globale fonctionne.
- A l'occasion de rencontres entre les entreprises et les pouvoirs publics, certaines discussions techniques pourraient être anticipées de manière à concentrer les rencontres sur les aspects managériaux et décisionnels.

Portée de l'engagement

Sous-questions posées dans ce cadre :

Les accords actuels comprennent plusieurs axes d'analyse et d'examen (EE, CO2, Energies Renouvelables (ENR))

Faudrait-il les garder tous ?

Faudrait-il les prioriser?

Faudrait-il les englober?

Principaux avis émis:

- Les ADB ont mis 15 ans à aboutir à un mécanisme mûr, équilibré et bien rôdé. Si on veut être ambitieux pour le futur, il faut le rénover mais il faudra suffisamment de temps pour installer une nouvelle approche.
- On pourrait penser que l'aspect qui compte le plus est celui des émissions de CO2 puisqu'on est dans une logique climatique : on pourrait dès lors par exemple conserver deux indicateurs principaux : 1 pour le CO2 hors périmètre et 1 autre pour le CO2 interne au périmètre.
- On ne peut cependant pas se contenter de ce seul axe « CO2 » : l'EE fait partie du pilier de départ de la décarbonation et doit toujours être spécifiquement adressée d'après nos obligations européennes.
- Certaines technologies peuvent présenter des impacts positifs en CO2 mais négatifs en EE. Il faudrait donc trouver un bon équilibre entre les différentes contraintes.
- En matière de CO2, il faudrait pouvoir distinguer l'apport des mesures de réduction d'émissions sur les installations existantes, de celles de la mise en œuvre d'ENR.
- Quant aux autres axes environnementaux en général : biodiversité, acidification, eutrophisation, ... ne devrait-on pas les aborder dans un autre contexte et conserver un cadrage « climatique » aux ADB ?





